

## Navettes domicile-travail en 1999 16 % des cadres actifs en Mayenne viennent travailler de l'extérieur

**L**e recensement de la population de 1999 nous fournissait des données finalement peu exploitées : les navettes domicile-travail. Certes, pour telle commune, on pouvait dire que tel pourcentage d'actifs ayant un emploi allait travailler dans une autre commune, ce qui illustre, avec les taux d'activité, les enjeux des modes d'accueil pour la petite enfance. On pouvait aussi montrer l'augmentation, d'un recensement à l'autre, de la part des actifs résidant et travaillant dans deux communes différentes, ce qui montre les enjeux liés aux déplacements (infrastructures routières, transports en commun, équipement automobile...). Par ailleurs, l'Insee utilise cet indicateur pour définir les pôles et les bassins d'emploi.



Cependant, cet indicateur présente un fort inconvénient : il est nettement influencé par la structure des emplois. Par exemple, les agriculteurs ont souvent des bâtiments d'habitation au centre de leur exploitation agricole. Ainsi, un département où la part d'agriculteurs est importante (comme la Mayenne), peut apparaître comme ayant une population moins mobile qu'un autre.

D'où l'intérêt d'une approche des navettes domicile-travail, jusqu'à présent jamais réalisée en Mayenne, par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). Une telle approche permet de mesurer les déplacements des cadres : on entend souvent dire que les cadres qui viennent travailler en Mayenne ne résident pas sur place... Qu'en est-il réellement ?

On appelle « navette » les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. L'Insee répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent :

- dans la même commune,
- dans deux communes différentes :
  - de la même unité urbaine,
  - de la même zone d'emploi,
  - du même département,
  - de la même région,
  - autres cas.

Les personnes exerçant des professions telles que chauffeur routier ou taxi, VRP, commerçant ambulant ou marin pêcheur sont considérées, par convention, comme travaillant dans leur commune de résidence.

## 7 % des Mayennais vont travailler dans un autre département

En 1999, la Mayenne compte environ 120 400 actifs ayant un emploi (en Mayenne ou en dehors), et résidant en Mayenne. Parmi eux, la moitié réside et travaille dans la même commune, mais les écarts sont importants en fonction des PCS : si 96 % des agriculteurs résident et travaillent dans la même commune, ou bien 76 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, en revanche 36 % des ouvriers vont travailler dans une autre commune et 40 % des professions intermédiaires.

Si 47 % des cadres et professions intellectuelles supérieures résident et travaillent dans la même commune, ils sont néanmoins 11 % à aller travailler en dehors du département : c'est le taux le plus élevé. Viennent ensuite les professions intermédiaires (10 %) et les ouvriers (9 %).

Concernant les cadres et professions intellectuelles supérieures, le taux de 11 % recouvre des réalités différentes selon le poste occupé : le taux est de 15 % pour les cadres d'entreprise ; 9 %

pour les cadres de la fonction publique et seulement 5 % pour les professions libérales.

Globalement, 7 % des Mayennais actifs, ayant un em-

ploi, vont travailler dans un autre département : il peut s'agir d'une commune limitrophe ou bien d'un pôle urbain comme Rennes ou Le Mans...

**Tableau 1. Navettes domicile-travail des mayennais actifs, ayant un emploi, par PCS département de la Mayenne (1999)**

PCS	Mayennais actifs ayant un emploi	Résidant et travaillant dans la même commune	Travaillant dans un autre département	
			Chiffres absolus	Part des actifs de la PCS
Agriculteurs	12 456	95,6 %	85	0,7 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7 158	75,7 %	275	3,8 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 926	47,2 %	891	11,2 %
Professions intermédiaires	22 158	39,9 %	2 194	9,9 %
Employés	29 338	52,5 %	1 578	5,4 %
Ouvriers	41 413	35,8 %	3 584	8,7 %
<b>Total</b>	<b>120 449</b>	<b>49,9 %</b>	<b>8 607</b>	<b>7,1 %</b>

Source : Insee – RGP 1999 – Exploitation complémentaire

## 7 % des emplois occupés par des actifs venant de l'extérieur

Toujours en 1999, la Mayenne compte environ 119 800 emplois, dont 111 800 occupés par des actifs résidant et travaillant en Mayenne (93 %). Ainsi, quelque 8 000 actifs viennent travailler en Mayenne, mais résident dans un autre département (7 %).

C'est effectivement pour les cadres que le taux est le plus élevé (16 %), même si, en chiffres absolus, les ouvriers et les professions intermédiaires sont beaucoup plus nombreux (respectivement 42 % et 25 % des actifs venant travailler en Mayenne de l'extérieur).

**Tableau 2. Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi en Mayenne, résidant dans un autre département, par PCS (1999)**

PCS	Nombre total d'emplois en Mayenne	Actifs résidant dans un autre département	
		Chiffres absolus	Part des emplois de la PCS
Agriculteurs	12 429	58	0,5 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7 125	242	3,4 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8 359	1 324	15,8 %
Professions intermédiaires	21 967	2 003	9,1 %
Employés	28 756	996	3,5 %
Ouvriers	41 165	3 336	8,1 %
<b>Total</b>	<b>119 801</b>	<b>7 959</b>	<b>6,6 %</b>

Source : Insee – RGP 1999 – Exploitation complémentaire